26.10.2021 – 07:50 Uhr

bonus.ch sur les primes-maladie 2022 : malgré une baisse moyenne, 40% des primes continuent d'augmenter !

Lausanne (ots) -

La baisse des primes-maladie ne concerne de loin pas tout le monde. En 2022, ce sont 40% des primes qui continuent d'augmenter ! Pire encore, un quart subit une hausse de plus de 2%. Les disparités restent donc importantes d'un assuré à l'autre.

L'OFSP a annoncé une baisse moyenne des primes-maladie, ce qui n'était plus arrivé depuis 2008. Pourtant, à l'heure où les décomptes officiels de 2022 parviennent aux assurés, le verdict est amer pour certains. Dans les faits, 40% des primes - l'équivalent de près de 84'000 primes - augmenteront l'an prochain. La hausse est même parfois abrupte : 25% des primes subissent une augmentation de plus de 2%, alors que tout de même 10% connaissent une hausse de plus de 4% ! Au final, ce sont donc de nombreux assurés qui sont touchés par une augmentation conséquente.

Il est important de bien comprendre que la baisse de 0.2% pour 2022 est une moyenne. Dans les extrêmes, les variations pour une même prime vont de -32% à +30% (par rapport à 2021) en fonction de la région, de l'âge ou encore du modèle d'assurance.

Pour permettre aux assurés de se rendre compte de manière concrète de l'impact de cette hausse et des économies qu'il est possible de réaliser en changeant de caisse-maladie, bonus.ch a calculé les coûts pour une famille type de 5 personnes dans 3 cantons différents : Vaud, Genève et Valais.

Pour le canton de Vaud, le total annuel des primes s'élève à CHF 22'374.- en 2022, contre CHF 22'876.- en 2021. Un montant conséquent sur le budget d'une famille. En changeant de caisse-maladie et de modèle, il est intéressant de voir qu'il est possible d'économiser CHF 8'491.- sur une année, soit 38% du budget initial !

À Genève, malgré une baisse moyenne des primes de 1.5%, cette famille type subit une augmentation de CHF 529.- en 2022. Grâce à un changement d'assurance et de modèle, elle peut néanmoins économiser CHF 8'658.- sur son budget annuel de 24'088.- (contre CHF 23'558.- en 2021), ce qui lui permet de réduire de 36% ses charges d'assurance maladie.

En Valais, malgré une baisse de primes de CHF 1'093.- par rapport à 2021, cette famille type peut économiser CHF 4'771.- en changeant de caisse-maladie et de modèle. Cette somme représente près de 30% de son budget initial.

Optimiser sa franchise permet également de réduire considérablement le montant de sa prime. Ainsi, dans les trois cantons romands mentionnés ci-dessus, la mère de famille peut économiser CHF 1'540.- simplement en passant d'une franchise de CHF 300.- à CHF 2'500.-.

En résumé, voici les principales astuces pour économiser sur son assurance maladie :

- Changer d'assureur
- Changer de modèle
- Changer de franchise
- Les subsides
- Les modes de paiement préférentiels
- La suspension de son assurance pendant son service militaire
- L'optimisation de ses assurances complémentaires

- Suppression de l'assurance accident en cas de couverture par son employeur

Avec la réception des décomptes de primes, les personnes assurées en Suisse ne doivent pas manquer l'opportunité d'analyser leur situation et d'optimiser la charge que représentent les primes-maladie sur leur budget.

Accès au rapport :

https://www.bonus.ch/Pdf/2021/Primes-maladie.pdf

Accès au comparatif des primes-maladie :

https://www.bonus.ch/zrZHQNE.aspx

Contact:

bonus.ch SA
Patrick Ducret
CEO
Place Chauderon 20B
1003 Lausanne
021.312.55.91
ducret(a)bonus.ch

Lausanne, le 26 octobre 2021

Medieninhalte

Analyse primes-maladie 2022 / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100008668 / L'utilisation de cette image est pour des buts redactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/bonus.ch S.A."

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100879938 abgerufen werden.